

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2023_006

Objet : Arrêté de circulation permanent annuel

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise Hervé CHATEL en date du 10 janvier 2023.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant les travaux sur le réseau AEP,
Sur l'ensemble du territoire communal.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation sera en demi-chaussée avec mise en place d'un alternat par panneaux par sens prioritaire,
du Lundi 16 Janvier 2023 au Dimanche 31 Décembre 2023.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, Pôle Routes arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Mairie.

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le
Le Maire.




A Scionzier, le 10/01/2023

Le Maire,
Stéphane


